

0530016E  
ACADEMIE DE NANTES  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LAVOISIER  
281 RUE DU POMMIER  
53103 MAYENNE CEDEX  
Tel : 0243048633

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Autorisation de recrutement des personnels de droit public

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 1

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/10/2020

Réuni le : 05/11/2020

Sous la présidence de : Pierre Delahaye

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit public**

Assistants d'éducation

Personnels GRETA/Personnels administratifs

Personnels GRETA/Personnels d'enseignement

Accompagnant des élèves en situation de handicap

Autres

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

**Pour les assistants d'éducation,**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2
- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation
- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

**Pour les contractuels GRETA,**

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat
- le décret n°93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

**Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1
- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap
- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Nombre de postes : 10 Quotité de travail : 9.25 Mission confiée : SURVEILLANCE

Rémunération : IND BRUT 299 Origine du financement : ETAT

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

0530016E  
ACADEMIE DE NANTES  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LAVOISIER  
281 RUE DU POMMIER  
53103 MAYENNE CEDEX  
Tel : 0243048633

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 4

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/10/2020

Réuni le : 05/11/2020

Sous la présidence de : Pierre Delahaye

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

tarifs de restauration des élèves

Il est proposé une augmentation de 1.5 % du forfait INTERNAT qui porte le montant annuel à 1 465.44 € (1 434.69 € en 2020 et 1 422.44 € en 2019)

Le nombre forfaitaire de jours d'ouverture est de 172 et le coût journalier est de 8.52 €

Le montant de la remise d'ordre est fixé à 8.52 € pour les élèves internes.

Les demi-pensionnaires

Le tarif s'applique à l'ensemble des élèves (déjeuner régulièrement ou occasionnellement ainsi que les étudiants en BTS)

Le tarif retenu pour un repas est fixé à 3.88 €.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

**Dém'Act**

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Delahaye

Prénom : Pierre

Signé le: 10/11/2020 13:46:03

0530016E  
ACADEMIE DE NANTES  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LAVOISIER  
281 RUE DU POMMIER  
53103 MAYENNE CEDEX  
Tel : 0243048633

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 5

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/10/2020

Réuni le : 05/11/2020

Sous la présidence de : Pierre Delahaye

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Contrats d'entretiens.

Autorisation de poursuivre les contrats d'entretien dont la liste est présentée en pièce jointe pour l'année 2021

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

**Dém'Act**

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Delahaye

Prénom : Pierre

Signé le: 10/11/2020 13:46:20

## Liste des contrats d'entretiens et de vérifications périodiques.

Annexe à la délibération n° - du 05 novembre 2020

		Montants 2020
Affranchissement courrier et balance	LA POSTE NEOPOST	1 800.00
Sécurité incendie et systèmes de détection incendie	DEKRA	456.00
	EIFFAGE ENERGIE	16 284.00
Ascenseurs (2)	ABH	1 488.00
	DEKRA	120.00
Bac à graisse	JAN	289.20
Centrale téléphonique	TC HEXATEL	718.52
Fontaine à eau	O PLUS	350.00
Service anti parasitaire	ECOLAB	753.73
Contrôles bactériologiques	MICROSEPT	850.56
Contrôle d'accès self	ARD SOLVANCE	1 400.00
Désenfumage	EUROFEU	651.54
Maintenance laverie	BENARD	1 900.00
Equipements frigorifiques	SORIEUL	744.00
Equipements de cuisson	FCPL	650.00
Extincteurs et éclairage de sécurité. Poteau incendie	CHUBB SICLI	1 353.16
Filtres hottes extraction cuisine	SPENET	642.47
Informatique administration	LYCEE F RABELAIS	300.00
Installations de gaz	APAVE	220.00
Installations électriques	DEKRA	1 212.00
Ordures ménagères	MAYENNE COMMUNAUTE	6 000.00
Portes et portails	DEKRA	72.00
	MOULAY AUTOMATISME	
Photocopieurs location / maintenance	BDR	1 998
	LIXXBAIL	832
	DACTYL BURO	6 466
	SHARP	4550
Maintenance transformateur	DESSEIGNE	948.00

38 750.70 €  
14 298.48 €  
**53 049.18 €**

0530016E  
ACADEMIE DE NANTES  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LAVOISIER  
281 RUE DU POMMIER  
53103 MAYENNE CEDEX  
Tel : 0243048633

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : occupation des logements par nécessité absolue de service.

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 7

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/10/2020

Réuni le : 05/11/2020

Sous la présidence de : Pierre Delahaye

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration Adopte la proposition d'attribution des logements de service par NAS**

Pièce(s) jointe(s)

[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Proposition d'occupation des logements par nécessité absolue de service:

-l'appartement sis Bât D –niveau 1 – Logement 4 (108 m2), est occupé par Madame Stéphanie MALOEUVRE, Secrétaire d'intendance ;

-l'appartement sis Bât D –niveau 1 – Logement 5 (108 m2), est occupé par Madame Céline BREILLY, Proviseur Adjoint ;

-l'appartement sis Bât D –niveau 2 – Logement 7 (108 m2), est occupé par Monsieur Pierre DELAHAYE, Proviseur ;

-l'appartement sis Bât D –niveau 2 – Logement 6 (108 m2), est occupé par Monsieur André TRAVERS, Conseiller Principal d'Education;

-l'appartement sis Bât F –niveau 0 – Logement 8 (85 m2), est occupé par Madame Sonia BODIN, Infirmière ;

-l'appartement sis Bât A –niveau 0 – Logement 9 (78 m2), est occupé par Madame Djamila BEN DAHMANE, Agent d'accueil.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

**Dém'Act**

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Delahaye

Prénom : Pierre

Signé le: 10/11/2020 13:46:40

0530016E  
ACADEMIE DE NANTES  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LAVOISIER  
281 RUE DU POMMIER  
53103 MAYENNE CEDEX  
Tel : 0243048633

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 8

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/10/2020

Réuni le : 05/11/2020

Sous la présidence de : Pierre Delahaye

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

tarifs de restauration des commensaux

Proposition d'augmentation de (1.5 %) de l'ensemble des tarifs de restauration pour tenir compte des augmentations du coût des denrées alimentaires, des coûts des contrats d'entretien (augmentation moyenne de 5% par an)

Ticket petit déjeuner: 1,34 €

Déjeuner surveillants, contrat aidé et personnels administratifs cat c: 2.53 €

Déjeuner personnels enseignants, adm A et B, Infirmière et Assistante sociale: 4.31 €

Déjeuner réception: 8,45 €

Nuitée: 7.27 €

Déjeuner agents territoriaux : 2.63 €.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

**Dém'Act**

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Delahaye

Prénom : Pierre

Signé le: 10/11/2020 13:46:49

0530016E  
ACADEMIE DE NANTES  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LAVOISIER  
281 RUE DU POMMIER  
53103 MAYENNE CEDEX  
Tel : 0243048633

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 10

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/10/2020

Réuni le : 05/11/2020

Sous la présidence de : Pierre Delahaye

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Mutualisation d'équipements avec le lycée Léonard de Vinci de Mayenne

Le lycée Léonard de Vinci met à disposition du lycée Lavoisier un tracteur-tondeuse. La convention prévoit une participation financière aux frais d'entretien au prorata du temps d'utilisation et des frais de carburant consommé.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

**Dém'Act**

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Delahaye

Prénom : Pierre

Signé le: 10/11/2020 13:47:13

0530016E  
ACADEMIE DE NANTES  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LAVOISIER  
281 RUE DU POMMIER  
53103 MAYENNE CEDEX  
Tel : 0243048633

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 11  
Année scolaire : 2020-2021  
Nombre de membres du CA : 27  
Quorum : 14  
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 15/10/2020  
Réuni le : 05/11/2020  
Sous la présidence de : Pierre Delahaye  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25  
**Vu**  
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60  
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3  
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique  
**Exercice : 2020**  
**Numéro de la DBM : 6**  
**Budget d'origine :**  
Budget primitif :  [X]  
Budget annexe : [ ]  
Pièce(s) jointe(s)  
 [X] Oui    [ ] Non    Nombre: 3

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

Au Service Opérations en Capital  
Achat de deux caméscopes Panasonic  
1 800.00 € au compte OPC CAV 0CAMESCO

TOTAL au Opération en capital : 1 800.00€

TOTAL DU PRELEVEMENT : 1 800.00 €  
MONTANT DU FONDS DE ROULEMENT AU 31/12/2019 : 219 198.19 €  
MONTANT DES PRELEVEMENTS EN 2020 : 47 129.56 €  
RESTE SUR LE FONDS DE ROULEMENT LE 05/11/2020 : 170 268.63 €

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0



0530016E  
ACADEMIE DE NANTES  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LAVOISIER  
281 RUE DU POMMIER  
53103 MAYENNE CEDEX  
Tel : 0243048633

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Composition des instances émanentes du Conseil d'Administration

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 12

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/10/2020

Réuni le : 05/11/2020

Sous la présidence de : Pierre Delahaye

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration Approuve la composition des instances émanentes du Conseil d'Administration**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

-Commission permanente  
Conseil de discipline  
Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail  
Comité Education Santé et Citoyenneté  
Commission d'appel d'offre  
Commission fonds social  
Commission de vie lycéenne

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

**Dém'Act**  
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Delahaye

Prénom : Pierre

Signé le: 10/11/2020 13:47:35

0530016E  
ACADEMIE DE NANTES  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LAVOISIER  
281 RUE DU POMMIER  
53103 MAYENNE CEDEX  
Tel : 0243048633

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 13

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/10/2020

Réuni le : 05/11/2020

Sous la présidence de : Pierre Delahaye

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Partenariat avec l'association « Hop Compagnie »

L'association est sollicitée pour assurer l'encadrement théâtral du groupe qui lui sera confié en vue de la réalisation d'un spectacle les 20 et 21 mai 2020.

L'encadrement est confié à Patrick Sueur, en qualité de comédien et metteur en scène.

Coût de ce partenariat : 2 400.00 €. Financé à hauteur de 800.00 € par la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

**Dém'Act**

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Delahaye

Prénom : Pierre

Signé le: 10/11/2020 13:47:45

0530016E  
ACADEMIE DE NANTES  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LAVOISIER  
281 RUE DU POMMIER  
53103 MAYENNE CEDEX  
Tel : 0243048633

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : taux de prélèvements

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 14  
Année scolaire : 2020-2021  
Nombre de membres du CA : 27  
Quorum : 14  
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 15/10/2020  
Réuni le : 05/11/2020  
Sous la présidence de : Pierre Delahaye  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration Approuve les taux de prélèvement du service de restauration**

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Il est proposé de maintenir les taux de prélèvement des produits scolaires aux charges communes à 33 % pour le produit de l'internat et à 23 % pour le produit de la demi-pension élèves et à 23 % le produit des commensaux.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

**Dém'Act**  
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Delahaye  
Prénom : Pierre  
Signé le: 10/11/2020 13:47:57

0530016E  
ACADEMIE DE NANTES  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LAVOISIER  
281 RUE DU POMMIER  
53103 MAYENNE CEDEX  
Tel : 0243048633

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : CHARTE DES VOYAGES SCOLAIRES

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 15  
Année scolaire : 2020-2021  
Nombre de membres du CA : 27  
Quorum : 14  
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 15/10/2020  
Réuni le : 05/11/2020  
Sous la présidence de : Pierre Delahaye  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration Modification de la délibération 79 du 27/04/2017 relative à la charte des voyages scolaires**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Modification de la délibération 79 du 27/04/2017 relative à la charte des voyages scolaires  
Des circonstances exceptionnelles, comme des crises sanitaires du type de la COVID 19 ou des risques d'attentat par exemple peuvent conduire les autorités à demander au chef d'établissement de suspendre, reporter ou annuler des sorties ou des voyages scolaires.  
Dans ce cas il convient de se reporter aux consignes des services académiques d'une part et des textes relatifs aux voyages scolaires d'autre part.  
S'agissant d'un risque sanitaire, l'établissement ajoutera à son cahier des charges déposé sur le site de diffusion de l'appel d'offres, l'obligation de respecter le dernier protocole en vigueur.  
Le prestataire candidat, devra faire la preuve du respect du protocole notamment lors de la prise des repas, de l'hébergement et des transports.  
Par ailleurs, l'assurance proposée devra mentionner le remboursement intégral des sommes engagées quelle que soit la date d'annulation du voyage alors que l'annulation serait à l'initiative du lycée en raison des risques actuels .  
Sans ces garanties, le candidat ne sera pas retenu.  
Le chef d'établissement se réserve le droit d'annuler toute sortie qui présenterait un risque sanitaire pour les élèves et les accompagnateurs ou un risque financier.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

**Dém'Act**

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Delahaye

Prénom : Pierre

Signé le: 10/11/2020 13:48:07

0530016E  
ACADEMIE DE NANTES  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LAVOISIER  
281 RUE DU POMMIER  
53103 MAYENNE CEDEX  
Tel : 0243048633

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Accès aux déchetteries aux entreprises mayennaises

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 16

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/10/2020

Réuni le : 05/11/2020

Sous la présidence de : Pierre Delahaye

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve l'accès aux déchetteries**

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Accès aux déchetteries aux entreprises domiciliées sur Mayenne communauté  
Demande d'autorisation d'effectuer une demande de QR Code autorisant l'accès aux déchetteries avec une  
automatisation de la facturation des déchets déposés. (déchets verts).

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

**Dém'Act**

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Delahaye

Prénom : Pierre

Signé le: 10/11/2020 13:48:18

0530016E  
ACADEMIE DE NANTES  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LAVOISIER  
281 RUE DU POMMIER  
53103 MAYENNE CEDEX  
Tel : 0243048633

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 17

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/10/2020

Réuni le : 05/11/2020

Sous la présidence de : Pierre Delahaye

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement**

Pièce(s) jointe(s)

[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

tarif des locations et divers inchangés  
Amphithéâtre : une journée, 145,00 € ;  
Amphithéâtre : demi-journée ou soir : 85,00 €  
Salle de classe à l'heure en période scolaire : 6,75 € ;  
Salle de classe à l'heure hors période scolaire : 13,50 € ;  
Salle multimédia à l'heure : 36,00 € ;  
Forfait hébergement par personne et par jour : 8,32 €  
Forfait entretien de la literie par personne pour la durée de la présence : 3,08 €  
Photocopie noire : 0,05 €  
Photocopie couleur : 0,30 €  
Feuille de papier blanc ou couleur : 0,03 €  
Carte magnétique de restauration : 8,00 €  
Vaisselle : prix coûtant  
Manuel scolaire voir ce que le logiciel prévoit en fonction de l'état du manuel  
Livres du CDI : Prix coûtant  
Dégradation volontaire : facturation de la réparation réalisée par une entreprise extérieure OU facturation de la matière d'œuvre et du temps passé par les agents régionaux.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0530016E  
ACADEMIE DE NANTES  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LAVOISIER  
281 RUE DU POMMIER  
53103 MAYENNE CEDEX  
Tel : 0243048633

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : REMISE D'ORDRE

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 18

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/10/2020

Réuni le : 05/11/2020

Sous la présidence de : Pierre Delahaye

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte la modification de la délibération 7 du 10/11/2016 relative aux conditions d'attribution des remises d'ordre.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Modification de la délibération 7 du 10/11/2016 relative aux conditions d'attribution des remises d'ordre.

Il est proposé d'adapter notre réglementation à la Covid19 ainsi :

Elève « positif » à la Covid19 ou « contact » déclaré par la Direction académique de la Mayenne, l'Agence Régionale de Santé ou la caisse de sécurité sociale pour la durée de l'absence. Il s'agit alors d'une remise d'ordre d'attribuée de plein droit.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

**Dém'Act**

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Delahaye

Prénom : Pierre

Signé le: 10/11/2020 13:48:40

Les conditions dans lesquelles peuvent être octroyées des remises d'ordre, c'est à dire des remboursements des sommes avancées par les familles lorsque la tarification s'effectue au forfait, pour financer le SRH, ne sont plus réglementées. C'est donc le Conseil d'Administration au titre de l'autonomie de l'établissement qui est le seul compétent sur proposition du Chef d'établissement pour définir les différents cas d'octroi des remises d'ordre.

Il est proposé aux membres du CA de se prononcer selon deux modalités: (validation de la pratique).

De plein droit: Fermeture du service de restauration pour cas de force majeure (épidémie, grève des personnels...);

Elève exclus par mesure disciplinaire;

Elève participant à un voyage organisé par l'établissement pendant le temps scolaire (si les repas ne sont pas fournis par le lycée);

Elève en stage en entreprise.

Elève « positif » à la Covid19 ou « contact » déclaré par la Direction académique de la Mayenne, l'Agence Régionale de Santé ou la caisse de sécurité sociale pour la durée de l'absence.

Sous conditions, à la demande expresse de la famille accompagnée des pièces justificatives.

La demande écrite doit être présentée par la famille dans les trente jours suivant le retour de l'élève ou avant la période de jeûne.

Elève changeant d'établissement en cours de période scolaire;

Elève changeant de catégorie en cours de période pour raison dûment justifiée (régime alimentaire, changement de domicile...);

Elève demandant à pratiquer un jeûne prolongé lié à la pratique et aux usages d'un culte;

Pour raison médicale lorsque la durée de l'absence est supérieure à cinq jours ouvrés consécutifs).

Dans ces derniers cas, la décision est prise par le chef d'établissement qui apprécie les motifs selon la demande et les justificatifs.



0530016E  
ACADEMIE DE NANTES  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LAVOISIER  
281 RUE DU POMMIER  
53103 MAYENNE CEDEX  
Tel : 0243048633

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : REPAS SOLIDAIRE

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 19  
Année scolaire : 2020-2021  
Nombre de membres du CA : 27  
Quorum : 14  
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 15/10/2020  
Réuni le : 05/11/2020  
Sous la présidence de : Pierre Delahaye  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le principe d'un don au téléthon**

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Repas solidaire  
Demande l'autorisation d'organiser un repas solidaire au profit du téléthon. 0.80 € reversé par repas solidaire  
Un don sera fait au téléthon.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

**Dém'Act**  
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Delahaye

Prénom : Pierre

Signé le: 10/11/2020 13:48:52

0530016E  
ACADEMIE DE NANTES  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LAVOISIER  
281 RUE DU POMMIER  
53103 MAYENNE CEDEX  
Tel : 0243048633

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 20

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/10/2020

Réuni le : 05/11/2020

Sous la présidence de : Pierre Delahaye

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Utilisation des équipements sportifs entre la commune, la région Pays de la Loire et le Lycée Lavoisier  
La convention définit les modalités d'utilisation des équipements sportifs arrêtées pour les trois parties afin de permettre la mise en œuvre des programmes scolaires obligatoires de l'éducation physique et sportive des lycéens (hors activités des associations sportives) Salle de sport Jules Ferry et Stade de plein aire et le centre aquatique  
Le propriétaire met à disposition les matériels et équipements, la Région verse à l'établissement une contribution financière dans le cadre de la dotation annuelle de fonctionnement et l'établissement à utiliser les locaux dans le respect de l'ordre public et à régler les factures établies selon une base tarifaire révisée chaque année.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

**Dém'Act**  
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Delahaye

Prénom : Pierre

Signé le: 10/11/2020 13:49:02

0530016E  
ACADEMIE DE NANTES  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LAVOISIER  
281 RUE DU POMMIER  
53103 MAYENNE CEDEX  
Tel : 0243048633

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acquisition et aliénation des biens

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 21

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/10/2020

Réuni le : 05/11/2020

Sous la présidence de : Pierre Delahaye

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acquisition ou l'aliénation des biens.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Sortie de biens immobilisés

Autorisation de sortir de l'inventaire des biens financés par le conseil régional pour un montant de 10 848.63 €. Ces biens, acquis entre 1989 et 1992 n'ont plus de valeur résiduelle, sont hors services pour la majorité. Sauf une table de travail et un meuble à plateau encore en service.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

**Dém'Act**

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Delahaye

Prénom : Pierre

Signé le: 10/11/2020 13:49:14

# DEMANDE DE SORTIE DE BIENS IMMOBILISES FINANCES PAR LE CONSEIL REGIONAL

Lycée LAVOISIER Mayenne - 0530016e

Références lycée	Description du bien	Année d'acquisition	Valeur à l'achat	Facture	Délibération	Valeur résiduelle	Etat du bien
Ae00015	TABLE DE TRAVAIL	1989	1 006,54 €	NON	NON	0,00 €	BON - CONSERVE
Ae00026	MEUBLE A PLATEAUX	1989	653,61 €	NON	NON	0,00 €	BON - CONSERVE
Ae00032	ELEMENT REFRIGERE	1989	2 669,22 €	NON	NON	0,00 €	
Ae00034	ELEMENT REFRIGERE	1989	3 527,14 €	NON	NON	0,00 €	
Ci00021	TELEVISEUR PAL SECAM	1990	1 257,48 €	NON	NON	0,00 €	HORS SERVICE
Ci00039	TELEVISEUR RADIOLA 70	1992	867,32 €	NON	NON	0,00 €	HORS SERVICE
Ci00040	TELEVISEUR RADIOLA 70	1992	867,32 €	NON	NON	0,00 €	HORS SERVICE

10848,03 €

Pour les biens Ae00032 et Ae00034. Selon des personnels anciens dans le lycée, il s'agirait de biens remplacés lors de travaux de restructuration du self en 2000. Ces biens ne sont plus dans l'établissement. La sortie de l'inventaire n'a pas été fait à l'époque au lycée.

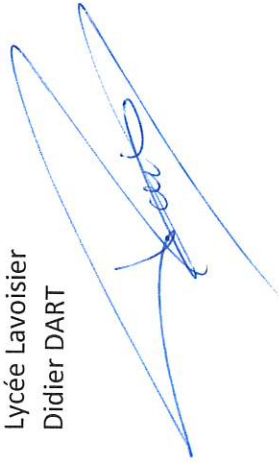
Pour les trois téléviseurs. Ces biens ne sont plus physiquement dans l'établissement.

Pour les biens Ae00015 et Ae00026, nous sortons les biens selon les préconisations du rectorat mais les biens sont conservés au lycée.

L'Adjoint Gestionnaire

Lycée Lavoisier

Didier DART



0530016E  
ACADEMIE DE NANTES  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LAVOISIER  
281 RUE DU POMMIER  
53103 MAYENNE CEDEX  
Tel : 0243048633

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 22

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/10/2020

Réuni le : 05/11/2020

Sous la présidence de : Pierre Delahaye

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Avenant n°2 à la convention relative à la dotation exceptionnelle « gratuité des ressources pédagogiques »

La convention prévoyait initialement une durée jusqu'au 31 juillet 2021, l'avenant porte la validité de la convention ai 31 mars 2022.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

**Dém'Act**

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Delahaye

Prénom : Pierre

Signé le: 10/11/2020 13:49:28